

# AVIS L'ATTRIBUTION PROVISOIRE DU LOT N°02

Conformément à l'article 65 du décret présidentiel N° :15/247 du : 02 do elhidja 1436 correspondant au 16/09/2015 portant organisation des marche publics Et des délégations de service publics ,et à l'article 46 ,premier alinéa de la loi N° 12-23 du 18 Muharram 1445 correspondant au 05 aout 2023 ,fixant les règles générales applicables aux marchés publics.

Le président de de l'assemblée populaire communale informé l'ensemble des soumissionnaires ayant participé a l'avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales N° :06/2026 paru au Journal « الوسيط المغربي » en arabe date du 19/03/2026 . et en (الجزائر الجديد) au français le : 19/03/2026

Concernant l'opération suivent : **aménagement urbain au centre ville de la commune de Deldoul**

**PROJET : aménagement urbain au centre ville de la commune de Daldoul en deux lots**  
**- LOT N°2- Réalisation des travaux des voiries urbaines**

Suite au PV de commission d'ouverture des plais et d'analyse des offres en jour de 30/03/2026 (analyse des offres techniques et financières). L'attribution provisoire pour lot N :02 et correction de l'attribution provisoire de lots N:01 est réattribué comme suit .:

Désignation du LOT	Soumissionnaire	Note technique	NIF	Montant de l'offre en (DA)	Montant de l'offre Apre correction en (DA)	Délai d'exécution	Observation
LOT N°2- Réalisation des travaux du voiries urbaines	EURL BATI EL SAHRAA DADA TOUFIK	121	00170809431807700000	13 721 176,00	/	60 JOURS	Moins disant

Conformément à l'article N°56 de la loi N° 12-23 du 05 aout 2023 et à l'article N° 82 du décret présidentiel N° :15/247 du 16/09/2015 portant organisation des marche publics Et des délégations de service publics .

Les soumissionnaires qui souhaitent examiner les résultats de leurs offres doivent contacter la commune au plus tard trois (3) jours après le premier jour de la publication de cette annonce dans les journaux nationaux.

Le soumissionnaires ont le droit de contester le choi opéré , en introduisant un recours dons les dix(10) jours a compter de la date d'affichage de cet avis, a été publié pour la première fois sur la page du profil du cocontractant ,dans les quotidiens nationaux, sur le portail électronique des marches publics ,ainsi que dans la presse écrite ou la presse électronique , conformément aux procédures en vigueur.»

Deldoul le :.....  
Le président de L'APC DE DELDOUL